

François, Evêque, serviteur des serviteurs de Dieu,

à notre fils bien-aimé **Grégoire Drouot**, du clergé du diocèse d'Autun, où il était jusqu'à présent Vicaire général et en même temps administrateur de la paroisse de Notre-Dame de Bresse-Finage, nommé Evêque de Nevers, salut et bénédiction.

Nous nous efforçons d'exhorter les fidèles de l'Église à être unanimes, compatissants, partisan de la fraternité, miséricordieux, humbles ; à rendre, pour le mal qu'on leur fait, non point le mal mais plutôt des bénédictions, à œuvrer pour la paix à l'imitation du Christ, à la rechercher avec ardeur et à la poursuivre sans cesse (cf. 1 P 3, 8-9.11).

Pour ce faire, nous avons pesé avec soin les besoins où se trouve le troupeau des fidèles qui est à Nevers à qui il nous incombe au plus haut point de faire honneur, lequel, après la renonciation de notre vénérable Frère Thierry Brac de la Perrière, s'est trouvé privé de son pasteur. Cette charge, fils bien-aimé, il Nous a paru bon de te la confier, toi qui te révèles doté des qualités de cœur pour affronter avec la force nécessaire cet engagement épiscopal.

C'est pourquoi, ayant reçu l'avis du Dicastère pour les Évêques, en vertu de notre autorité Apostolique, nous te constituons volontiers Evêque de **Nevers**, en te concédant les droits, qui te reviennent et en t'imposant les obligations correspondantes annexés à cet office.

Tu pourras recevoir l'ordination épiscopale hors de Rome, dans le respect des normes liturgiques, des mains de l'évêque catholique de ton choix, après avoir fait profession de foi et juré fidélité envers Nous et nos successeurs, conformément aux saints canons.

Nous voulons que tu instruises de notre présent décret le clergé et le peuple de cette communauté ecclésiale, que nous encourageons de tout cœur. Sois pour eux un gardien, un père et un maître.

En recevant ces nouvelles fonctions, fils bien-aimé, veille, par l'intercession de la Bienheureuse Vierge Marie et des saints patrons Cyr et Julitte, martyrs, à te nourrir des paroles de la foi, afin d'être toi-même pour les fidèles un exemple par la parole, les actes, la charité, la foi, en tant que témoin du Christ (cf. 1 Tim 4, 6.8.12).

Donné à Rome, au Latran, le 16 mars de l'an du Seigneur deux mil vingt-quatre, de notre pontificat le douzième.

François